

Les bords de chemins,
une richesse pour ma commune



Contact
www.agrifauve.fr

Carnets



Les bords de chemins, une richesse pour ma commune

Partenariats



Réalisation : **Transfaire** - Novembre 2018 - Crédit photographique : sauf mention contraire © ONCFS - ISBN : 978-2-95692-086-2



Pourquoi mettre en place un plan de gestion communal des bords de champs ?

Les bords des chemins et des champs agricoles sont essentiels à la conservation de la faune et la flore sauvages. L'amélioration de leur gestion par les agriculteurs et les services techniques communaux est aujourd'hui au cœur de nombreuses démarches. Le plan de gestion communal des bords de champs proposé ici vise une appropriation collective et territoriale. Il engage tous les acteurs du territoire autour d'un même projet.



© Philippe Masot

Gestion des interfaces agricoles

Proposer aux gestionnaires du territoire une charte d'engagement volontaire pour une gestion des bords de champs favorable à la biodiversité

Préservation

Flore sauvage, gibier, abeilles, toutes ces espèces ont besoin des bords de champs. Leur maintien nécessite d'adapter les principes de gestion des bords de champs, de chemins et de routes.



© Dominique Gest

Cohabitation

Permettre aux différents utilisateurs du territoire de mieux se comprendre et de travailler main dans la main pour la préservation des bords de champs et de la biodiversité associée.



© FNC



© Adèle Stock

Gestion des accotements

Fournir à ses employés municipaux un cahier des charges opérationnel pour prendre en compte au cas par cas la biodiversité dans l'entretien des accotements.

Activités de loisirs

Proposer à ses administrés des itinéraires de circulation douce, agréables et gérés de manière durable.



© FNC

Sensibilisation

Mettre en place un projet pédagogique autour de l'initiation à la préservation de la biodiversité. Par exemple pour les scolaires.



© Hommes & Territoire



Pour une commune, s'engager dans un plan de gestion communal des bords de champs, c'est montrer sa volonté d'améliorer ses pratiques et celles des agriculteurs au bénéfice de la biodiversité. À terme, les gestionnaires s'engagent à titre individuel par la signature d'une charte de bonnes pratiques.

Quelles sont les grandes étapes pour mettre en place un plan de gestion communal des bords de champs ?

Pour mener à bien le projet, la commune est accompagnée à chaque étape par les partenaires du programme Agrifaune.

1

Diagnostic et cartographie
des bordures de champs,
de routes et de chemins afin
de connaître leur état de conservation
et leur potentiel d'accueil
en faveur de la biodiversité.

2

Concertation
des acteurs du territoire :
les résultats du diagnostic sont
présentés à toutes les parties
prenantes. Les zones à enjeux sont
ciblées et les pratiques actuelles
évaluées collectivement.

3

Définition du
plan de gestion territorial :
des pratiques de gestion concrètes
sont associées à chaque bords de
champs, de routes et de chemins afin
d'en améliorer la conservation en
faveur de la biodiversité.

4

Mise en place des actions :
les partenaires signent une charte et
s'engagent individuellement à la mise
en place des actions de gestion des
bords de champs identifiées dans le
plan de gestion communal.

5

Valorisation de la démarche :
de nombreuses actions de
sensibilisation peuvent être envisagées
comme des expositions photos, des
randonnées nature autour des bords
de champs, des soirées débats ou
des ateliers périscolaires.

TÉMOIGNAGE

Arnaud JEAN

1^{er} adjoint de la commune d'Ingré (45)

« Il y a eu un vrai déclic il y a quelques années face à la diminution drastique des couples de perdrix avec des chiffres à la baisse vertigineux. Les élus de la commune ont donc souhaité créer un groupe de travail rassemblant différents profils : les agriculteurs, les chasseurs, la Chambre d'agriculture du Loiret et les associations naturalistes. Depuis, tout ce monde travaille à modifier ses pratiques culturelles en s'appuyant sur l'expertise du programme Agrifaune. »



Avant

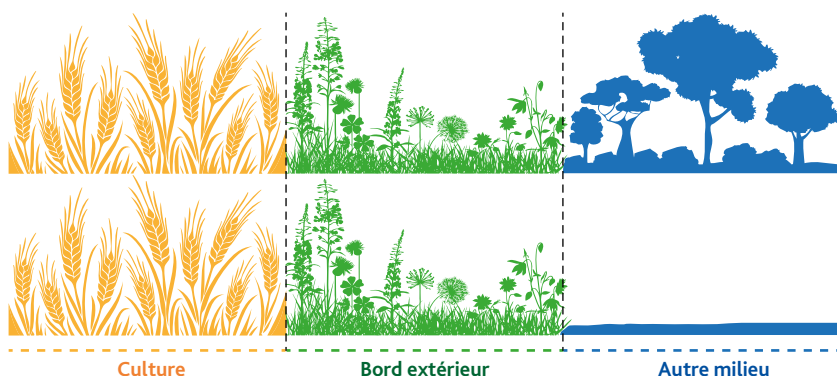


Après

Comment étudier un bord de champs ?

Avant toute chose, il est nécessaire de définir ce qu'est un bord extérieur de champs. On parle ici d'une zone non productive spontanée ou implantée qui se situe entre la culture et tout autre milieu adjacent : haie, bande de roulement du chemin, fossé, route, bosquet, rivière.

Définition du bord extérieur de champs



Pour vous accompagner dans la phase de diagnostic, nos partenaires Agrifaune vous présenteront la « typologie des bords extérieurs de champs adaptée aux plaines céréalières » ainsi que l'outil **Écobordure**.

TÉMOIGNAGE

Céline LESAGE

Directrice adjointe de la Fédération départementale des chasseurs du Loiret

« Dans le cadre du plan de gestion communal de bords de champs, nous utilisons des outils scientifiquement validés par les partenaires techniques du programme Agrifaune. Nous les mettons au service d'élus locaux parfois novices sur la thématique, afin de travailler ensemble à la réalisation de leurs projets communaux ».



Quelles sont les bonnes pratiques ?

Voici quelques exemples d'actions possibles :

Action	Objectif	Bénéfice écologique
Adapter les périodes d'entretien	En fonction de la flore présente. Broyer avant mai ou après mi-août pour les bordures sans problématique adventice	Préserver la faune pendant les périodes critiques (reproduction, naissance). Laisser la flore effectuer son cycle et laisser des fleurs pour les pollinisateurs
Adapter la fréquence d'entretien	Réaliser une unique fauche annuelle	Assurer la conservation des zones de refuges et d'alimentation
Augmenter la hauteur de coupe	Entretien (broyage ou fauchage) en laissant une hauteur minimum de 10 cm voire 15 cm	Limiter la destruction des nids, des insectes... Éviter la mise à nu du sol
Prioriser les zones à entretenir	Ne pas broyer les zones qui n'ont pas de problématique adventice ou d'embroussaillage	Pérenniser des zones de refuges pour la faune, aux abords des parcelles agricoles entre autres
Conserver ou augmenter les bordures supérieures à 1 m	Installer une flore prairiale favorable à la faune	Conserver des zones de refuges et d'alimentation suffisantes
Reseimer les bordures les plus dégradées	Remplacer les adventices annuelles par des espèces prairiales par le semis de fleurs sauvages	Créer des zones de refuges et d'alimentation
Recréer des linéaires	Préserver ou planter des haies	Créer des habitats diversifiés sur le territoire pour la petite faune, les pollinisateurs...

Le plan de gestion communal permettra d'obtenir des préconisations de gestion personnalisées et adaptées à votre situation.

